



**Commune de  
RIVES-D'AUTISE  
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**PROCES VERBAL SYNTHETIQUE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2022**

**Secrétaire de séance** : Mme LACLARE Delphine.

Le compte rendu de la réunion du 14 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**2022-12-01 CONVENTION AVEC LA CCVSA POUR LA MISE A DISPOSITION DE SERVICES COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention tel que présentés ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire a signé la convention de mise à disposition de services entre la commune de Rives-d'Autise et la Communauté de Commune-Vendée-Sèvre-Autise.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**2022-12-02 CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT BANCAIRE**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Montant du contrat de prêt : 400 000,00EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Périodicité : trimestrielle.

Taux : 3,18 %.

Montant de l'échéance constante : 8 408,57 €

Frais de dossier : 400 €.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire :

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec Le Crédit Agricole Atlantique Vendée.

**2022-12-03 BUDGET GENERAL – BP 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°3 du budget primitif 2022 du budget général tel qu'énoncé ci-dessus.

#### **2022-12-04 BUDGET VIGNAUD – BP 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°4**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°4 du budget primitif 2022 du budget du Vignaud tel qu'énoncé ci-dessus.

#### **2022-12-05 REMBOURSEMENT DES FORFAITS TRANSPORT SCOLAIRE 2022-2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour (Mme SIMON Christie et M. BUGEAUD Cyril ne prennent pas part au vote de cette délibération).

- DONNE SON ACCORD pour la procédure de remboursement aux familles citées ci-dessous.

#### **2022-12-06 PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE MODIFIER les temps de travail des deux postes présentés ci-dessus.

#### **2022-12-07 PERSONNEL COMMUNAL – ORGANIGRAMME DES SERVICES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE l'organigramme des services de la commune de Rives d'Autise annexé à la présente délibération.

*Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en mairie.*